



FI0014 MODULE DE FORMATION AGENTS IMMOBILIERS « NOTIONS DU BATIMENT »



14 HEURES

TARIF : 290 € NET



PUBLIC

AGENTS IMMOBILIERS

réglementation « Loi ALUR », décret n° 2016-173 du 18 février 2016 (JORF du 21 février)



PROGRAMME

Cette formation a pour but de préparer les diagnostiqueurs à évoluer dans les immeubles bâtis avec les connaissances qui leur seront nécessaires pour mener à bien leurs opérations d'investigation.

Elle portera sur :

- Valeur Administrative d'un bien Immobilier
- Le Bâtiment en général
- Les différents ouvrages de bâtiments suivant un processus chronologique de construction
- Les contrôles réglementaires
- La transition énergétique des bâtiments
- La Pathologie des bâtiments
- Les phases de démolition



OBJECTIFS

Vous serez capable d'identifier les notions de base du bâtiment : conception d'un bâtiment (plans, gros œuvre, second œuvre), réglementation, équipements techniques, mais aussi rénovation et pathologies. Une formation indispensable pour être crédible vis-à-vis de ces vendeurs et acquéreurs !

TUTORAT

Durant toute la durée de votre formation, vous avez la possibilité d'échanger avec un formateur dans le domaine.

réglementation « Loi ALUR », décret n° 2016-173 du 18 février 2016 (JORF du 21 février)

PRÉREQUIS

Etre agent immobilier

réglementation « Loi ALUR », décret n° 2016-173 du 18 février 2016 (JORF du 21 février)

FOAD : Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation. Plus d'infos sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits> ou sur www.agefiph.fr

05.56.91.19.41

www.cfdi-formation.fr